

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à la publication des décisions de rétrocession.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RS 33 25 0357 01

Commune de Saint-Émilion

- Surface : 66 a 89 ca

- Les Sables - AT0465 - AT0466

Superficie totale : 66 a 89 ca

Attribuée à : **GFV LES TERRES DE SAINT-EMILION**

Pour un prix de vente de **215 583,00 €**, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la SAFER.

Motif de l'attribution :

Acquisition de parcelles par un GFV pour maintenir le fermier en place.

A St Emilion, le 13/01/2026

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)



Le Maire
Bernard LAURET